



**Objet : Procès-verbal de l'Assemblée
générale d'automne**

Présenté aux : Membres de l'Association des étudiants en Droit

Par : Vanessa Lapointe

Date : Mardi 1^{er} octobre 2013

Lieu : Local B-2285

1. Constatation du quorum

Le quorum est constaté. Au moins 5% des membres de l'Association des étudiants en droit sont bel et bien présents, soit environ une centaine d'étudiants.

2. Ouverture de l'Assemblée

Ouverture de l'Assemblée générale d'hiver à 11h43.

Président d'Assemblée : Dominique Noël

Secrétaire d'Assemblée : Vanessa Lapointe

Aucune demande de vote.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'exécutif propose des modifications à l'ordre du jour. L'exécutif propose que l'ordre du jour original soit remplacé par l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum
2. Ouverture
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la dernière Assemblée générale
5. Adoption des états financiers 2012-2013
 - 5.1 Présentation des états financiers
 - 5.2 Renouvellement du mandat du comptable 2013-2014
 - 5.3 Discours de la présidence et de la trésorerie 2012-2013
6. Propositions de modifications
 - 6.1 Comités
 - 6.1.1 Création du Comité Revue Juridique
 - 6.1.2 Élections des exécutants du Comité Droit de la Santé



6.1.3 Élections des exécutants du Comité
Avocats sans Frontières

6.1.4 Élection de la secrétaire du Comité Femmes et Droit

6.2 Représentants socioculturels 2013-2014

7. Budget 2013-2014

7.1 Adoption du budget 2013-2014

8. Questions des membres

9. Fermeture

Proposée par Alexandre Morin

Appuyée par Nicolas Archambault

Léa Couture-Thériault propose l'ajout d'un point où il y aurait prise de position par l'Assemblée sur la question de la Charte des valeurs québécoises (point 8).

Proposé par Léa Couture-Thériault

Appuyé par Laurence Coutu

Camille Lebel propose d'ajouter l'Élection de la secrétaire pour le Comité femmes et droit (point 6.1.4)

Proposé par Camille Lebel

Appuyé par Arianne Villemaire

Isabelle Nazon propose la combinaison du point 5.1 et 5.3 de l'ordre du jour (point 5.1)

Proposé par Isabelle Nazon

Appuyé par Fedor Jila

Aucune demande de vote sur l'ordre du jour. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de la dernière Assemblée générale

Proposée par Camille Lebel

Appuyée par Leo Parent-Sirois



Aucune demande de vote sur le procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. Adoption des états financiers 2012-2013

5.1 Présentation des états financiers et discours de la présidence et de la trésorerie

En ce qui a trait aux entrées d'argent, Isabelle explique que le surplus de 18 000 \$ est constitué de dettes en attente d'être payées de la Banque Scotia, de la Coop, de Boréale et de l'Olympia.

Les écarts au niveau des commandites et des comités sont attribuables par le fait qu'Isabelle a instauré un nouveau système lors de son entrée en mandat, et donc la compilation des montants s'est faite différemment pour chaque poste budgétaire. Aussi, la vente de bières fut moindre que les autres années.

En ce qui a trait aux charges, le Comité Law Games et SimONU ont beaucoup moins dépensé que les années précédentes. Les charges étaient donc moins grandes au total.

Aussi, le tournoi de Golf (une nouvelle activité), a constitué une dépense supplémentaire substantielle.

De plus, Isabelle explique que la portion des cotisations que l'on verse au FIEFDUM et au CDP forment le poste « contributions ».

Elle précise aussi que les honoraires professionnels ont augmenté en raison du vol qui s'est produit l'an passé.

Isabelle conclut en disant que la situation financière de l'AED est excellente et que l'exécutif présent a une bonne marge de manœuvre pour entreprendre de nouvelles activités pour la population étudiante.

Thomas Charest-Girard entreprend le mot de la présidence de 2012-2013. Il résume rapidement chaque grande sphère de la vie étudiante pour l'année qu'il a présidée.



Communication avec les étudiants

Le comité de réforme du Bac traite notamment des enjeux suivants : la courbe (ou la majoration des résultats scolaires), le cursus scolaire et la formation pratique.

Ensuite, l'activité annuelle du voyage en Chine a soulevé des plaintes d'étudiants qui trouvaient que le montant payé n'était pas justifié par le peu d'activités organisées durant le voyage. Un comité *ad hoc* avait donc été créé à la Faculté pour se pencher sur le problème, et cette année le voyage a reçu de meilleures critiques.

Ensuite, l'AED a créé deux bourses scolaires l'an passé qui sont octroyées sur la base des besoins financiers et du mérite.

Vie académique

De plus, Mathilde Noël (ex-vice-présidente aux affaires académiques) a fait des modifications au service de mentorat, notamment dans le dynamisme et l'accessibilité, qui ont été bien reçues par les étudiants.

Finalement, la revue juridique fut créée, et ce projet a commencé au sein de l'exécutif pour être repris en main par des étudiants très enthousiastes.

Aussi, il y a eu l'an passé production de différents guides pour aider les étudiants.

Vie étudiante

Le contrat de bière avec Boréal fut renouvelé.

Trois nouveaux comités ont été créés : le Comité Diversité, le Comité Femmes et Droit et le Fond Étudiant pour la Défense Juridique des Animaux (FEDJA).

Un fond pour les initiatives étudiantes a aussi été créé l'an passé.

Ensuite, il y eut un grand effort en ce qui a trait à l'appartenance à la Faculté ; un dossier a été élaboré par l'AED à cet effet, constitué des recommandations suivantes : promouvoir les réseaux sociaux, féliciter les étudiants qui réussissent, notamment dans des concours et participer aux rénovations de la Faculté (qui en sont encore à la première étape).

Ensuite, la première édition du Tournoi de golf de l'AED a eu lieu l'an passé. Cet évènement qui visait à devenir une tradition s'est déjà perpétué cette année.



De plus, un plus grand nombre de commandites fut récolté par l'AED qu'au cours des années précédentes. En effet, des partenaires autres que les grands cabinets ont été approchés et ont choisi de commanditer l'AED (Harcourts notamment). D'ailleurs, le taux de présence dans les conférences était plus élevé qu'auparavant.

D'un autre côté, la participation à la course au stage s'est avérée plus faible en 2012-2013 qu'à l'habitude. Les exécutants de l'AED de l'an passé ont tenté d'apaiser cette situation auprès des cabinets, mais Thomas dit être conscient que cela pourrait avoir un impact sur la recherche de commandites cette année, malheureusement.

Trésorerie et gestion administrative

L'an passé a eu lieu une refonte des règlements généraux après la formation d'un comité *ad hoc* de réforme conjoint entre l'exécutif et le conseil d'administration, entre autres en réaction au vol de 2011-2012 avec la mise en place de certains dispositifs pour qu'un tel évènement ne se reproduise pas.

De plus, certaines mesures ont été instaurées pour faciliter et sécuriser la gestion de la liquidité.

Il y a aussi eu un vol l'an passé à l'AED, soit de l'ordinateur de l'association. Heureusement, les mesures en place (assurances, etc.) et le processus d'informations des étudiants (fait de façon prompte et transparente) ont diminué l'impact de cet évènement sur la Faculté.

Finalement, des rencontres régulières avec le décanat ont lieu, dans le but d'optimiser les systèmes de communications communs afin de centraliser l'information à la Faculté.

Proposée par Julien Nepveu

Appuyée par David Collante

Aucune demande de vote sur les états financiers et le discours de la trésorerie et de la présidence. Les états financiers et le discours de la trésorerie et de la présidence sont adoptés à l'unanimité.

5.2 Renouvellement du mandat du comptable 2013-2014

Alexandre Morin, président de l'AED, explique qu'il s'agit simplement de renouveler le mandat du comptable engagé par l'AED pour l'année 2012-



2013 pour l'année 2013-2014. Il s'agit d'un comptable spécialisé en associations étudiantes. L'exécutif croit donc qu'il est la personne idéale pour les finances de l'AED.

Proposé par Alexandre Morin

Appuyé par Sue Wang

Aucune demande de vote sur le renouvellement du mandat du comptable. Le renouvellement du mandat du comptable est donc adopté à l'unanimité.

6. Propositions de modifications

6.1 Comités

6.1.1 Création du Comité Revue Juridique

Guillaume Charlebois présente le projet d'une revue juridique gérée par et pour les étudiants en droit. Il s'agit d'une revue qui porte sur la recherche en droit et qui est ouverte aux étudiants des autres universités et même de facultés autres que droit, tant que les articles ont un lien direct avec le droit. Guillaume assure que la revue ne recoupera pas le domaine du Pigeon Dissident comme il publie exclusivement des articles scientifiques en droit.

Le Comité Revue juridique encadrera les activités de la Revue des étudiants en droit de l'Université de Montréal. Celle-ci se veut une revue scientifique bilingue qui vise la diffusion de la recherche étudiante en droit. Gérée par des étudiants pour les étudiants, les textes seront toutefois évalués impartialement par des professeurs compétents en la matière.

La Revue cherche à établir un espace de publication à la fois rigoureux et accessible, offrant aux jeunes chercheurs et penseurs du droit une visibilité essentielle à leur développement personnel et académique. En ouvrant une fenêtre sur la recherche actuelle en droit et en diffusant celle-ci, le Comité Revue juridique espère également que la Revue puisse générer des vocations, tout en faisant en sorte que les étudiants s'intéressent à la doctrine, ressource fondamentale en droit, et s'impliquent dans l'évolution de celle-ci.

La Revue publie des articles de recherche, des commentaires de jurisprudence et des textes argumentatifs soumis dans le cadre d'un débat sur une thématique juridique contemporaine.

Membres



Guillaume Charlebois – Président

Sébastien Poirier – Rédacteur en chef

Amina Joober – Trésorière

Karine Nadeau-Léveillé – VP Communications

Mathieu Santos-Bouffard – VP Marketing

Email

Revue.juridique.udem@gmail.com

Proposé par Guillaume Charlebois

Appuyé par Karine Nadeau-Léveillé

Dominique Noël, président d'Assemblée, explique qu'une dérogation aux règlements généraux sera nécessaire pour la création de ce comité, étant donné qu'il s'agit de la création d'un comité qui n'a pas été communiquée aux étudiants avant l'Assemblée générale et n'a pas été faite selon les procédures habituelles. Cette dérogation doit être adoptée aux deux tiers de l'Assemblée.

Proposée par Vincent Guérard

Appuyée par Guillaume Charlebois

La dérogation aux règlements généraux est adoptée aux deux tiers des voix.

Il n'y a pas de demande de vote sur la création du comité.

La proposition est donc adoptée à l'unanimité.

François-Alexandre Guay demande comment la revue compte se financer. Guillaume Charlebois propose un financement neutre. Il recherche donc uniquement des commanditaires neutres, que ce soit des organisations comme Thémis, l'AED, la Coop Droit ou l'ACSED et autres partenaires neutres. Si les cabinets d'avocats sont retenus commanditaires, un degré de neutralité devra être assuré en étant vigilant de ne pas publier d'articles doctrinaux pouvant porter sur des sujets que ceux-ci couvrent.

Julien Nepveu-Villeneuve soulève que ce peut être en effet très dispendieux que de pourvoir à un tel projet et demande comment l'exécutif du comité compte y parvenir. Guillaume Charlebois explique que ce ne sera pas une



revue en ligne, mais une revue papier d'environ 300 pages qui sera vendue aux cabinets et distribuée deux fois par année aux étudiants à moindres coûts.

6.1.2 Élection des exécutants du Comité Droit de la Santé

Voici les membres de l'exécutif tel que proposé par le comité :

Représentant aux commandites: Joe Abdul-Massih

Responsable aux relations externes: Camille Hartley

Secrétaire: Catherine Côté

Proposée par Laurence Monast-Desrosiers

Appuyée par Jessica De Stefano

Aucune demande de vote sur l'élection des exécutants du Comité Droit de la Santé. Ils sont donc élus à l'unanimité.

6.1.3 Élection des exécutants du Comité Avocats sans Frontières

Voici les membres de l'exécutif tel que proposé par le comité :

VP communications: Marie-Ève Brassard

VP événements: Ariane Simonelis

VP événements: Jasmine Guilbault

VP recherche: Andrès Contreras

VP 1re année: Anne-Sophie Bordeleau

Proposée par Eleonore Gauthier.

Appuyée par Sylvianne Fréchette

Aucune demande de vote. Ils sont donc élus à l'unanimité.

6.1.4 Élection de la secrétaire du Comité Femmes et Droit

Voici la secrétaire tel que proposé par le comité :

Ariane Villemaire

Proposé par Alexandre Morin

Appuyé par Eleonore Gauthier

Aucune demande de vote. Elle est donc élue à l'unanimité.

6.2 Représentants socioculturels 2013-2014

La candidature de Valérie Campanelli est proposée pour le poste de représentant de 2^e année.

Proposée par Valérie Campanelli

Appuyée par Élise Moras



Jeremy van Doorn propose la candidature de Mathieu Lacelle. Celui-ci décline la mise en candidature.

Les candidatures d'Albert Nguyen et Xavier Berwald sont proposées pour les postes de représentants de 3^e année.

Proposées par Jessica De Stefano

Appuyées par Fedor Jila..

Aucune demande de vote. Les représentants socioculturels 2013-2014 sont donc élus à l'unanimité et un poste de représentant socioculturel de 2^e année reste vacant.

7. Budget 2013-2014

Le trésorier, Ozzy Gdalevitch, demande de garder les interventions et les questions pour la fin.

Il résume que le vice-président aux relations professionnelles de cette année a innové en trouvant de nouveaux partenaires pour compenser la perte due à l'enthousiasme diminué des grands cabinets.

Il précise que le budget global inclut bien les entrées et sorties d'argent de l'AED mais aussi des comités qui relèvent d'elle. Il faut noter que les commandites de la part de l'AED sont inscrites comme des revenus pour les comités mais que, dans les faits, il s'agit de dépenses pour l'association qui constitue la seule entité juridique. Ozzy explique que nous nous retrouvons dans une période de transition où nous sommes encore affiliés à deux institutions financières, soit la caisse Desjardins (notre nouveau partenaire financier) et la Banque Scotia (notre ancien). Ainsi, nos frais bancaires sont plus élevés qu'auparavant (nous payons deux institutions financières), mais ce, pour une période qui achève sous peu.

Ozzy enchaîne en disant que les comités qui ont décidé d'avoir un service d'hôtellerie ne l'ont pas vu être commandité par l'AED. Pour tous les postes budgétaires qui ont trait aux délégations, cela réfère surtout aux inscriptions de délégations des comités Law Games et SimONU auprès des hôtes de leurs évènements respectifs. Ensuite, les cadeaux et remerciements remis aux invités ne sont pas remboursés par l'AED cette année, à la suite d'une nouvelle politique adoptée par l'exécutif.

Les postes de dépenses pour chaque exécutant existent pour pourvoir aux déplacements pour des rencontres ou autres activités obligées pour l'AED.



Ozzy précise que le bénéfice net est sensiblement le même cette année que l'an passé.

* Pour plus de détails, consulter le budget 2013-2014 au local de l'AED, le A-2414.

Questions ou interventions sur le budget

Isabelle Nazon, ancienne trésorière, demande pourquoi, au poste activités et évènements, la dépense est-elle de 9 000 \$ sur 13 000 \$ et que nous sommes seulement au mois d'octobre ?

Ozzy répond que c'est le 9 000 \$ qui provient du tournoi de golf, que le reste des fonds est alloué pour le reste de l'année et que c'est semblable aux années précédentes comme montant.

Jordan Brouillet demande le détail du montant alloué à chaque corporation indépendante. Ozzy lui répond que 5 000 \$ sont alloués à la CEFDUM et 750 \$ à l'AEJD.

Jordan émet un malaise sur le fait que l'AED finance une corporation indépendante comme l'AEJD car il dit que cela a pour but de promouvoir la religion juive et la culture juive, et cela lui pose problème, car il pense qu'il devrait être un comité comme les autres s'il veut recevoir de l'argent de l'AED. Comme pour le moment il n'est pas formé en Assemblée Générale, il se demande s'il est justifié qu'elle reçoive cet argent.

Alexandre Morin explique que l'activité financée rejoint beaucoup d'étudiants juifs et non-juifs et que l'AEJD redonne à la Faculté de plusieurs façons. La position de l'exécutif est que non, la CEFDUM et l'AEJD ne sont pas des comités qui ont des liens directs avec l'AED comme entité juridique, mais que cela n'empêche pas qu'une contribution de l'AED puisse être justifiée.

Jordan Brouillet propose un amendement pour retirer la contribution de l'AED à l'AEJD.

Il voudrait modifier le 750 \$ pour 0 \$.

Proposé par Jordan Brouillet

Appuyé par Julie Hébert

Le président d'Assemblée ouvre le débat sur l'amendement.



Isabelle Nazon émet le commentaire que le 750

\$ est attribué au souper Shabbat, un évènement qui rejoint beaucoup d'étudiants, dont plusieurs étudiants non juifs aussi.

Ozzy ajoute que Lucien Bouchard sera présent comme conférencier cette année et que cela démontre bien que l'AEJD n'a pas la mission de promouvoir une religion ou une culture, mais de contribuer à la vie étudiante de tous.

Laurence Lavoie demande pourquoi on a refusé d'attribuer des subventions à de nouveaux comités et qu'on en attribue à l'AEJD. Le président d'Assemblée déclare l'intervention hors d'ordre et appelle à garder les interventions sur la proposition d'amendement à ce stade-ci, à savoir le retrait de la subvention à l'AEJD. (

Camille Marcoux demande pourquoi on remet en question le financement de l'AEJD sous prétexte qu'ils sont une entité indépendante et non un comité et qu'on ne remet pas en question celui octroyé à la CEFDUM. Elle dit qu'il faudrait, si l'on veut un argument logique et qui se tient, questionner de la même façon le financement des deux corporations indépendantes et pas seulement celui de l'AEJD.

Alexandre Morin formule un point d'ordre, invitant les membres à ne pas s'interpeler directement entre eux et à s'adresser directement à la présidence.

Le président de l'Assemblée demande le vote.

La proposition est battue à majorité manifeste.

Guillaume Charlebois demande des détails sur les frais de transport de 1986 \$. Ozzy lui explique qu'il s'agit des frais d'autobus pour les initiations qui ont augmentés par rapport à l'an passé, cette année.

Guillaume aimerait avoir aussi des précisions sur les frais juridiques, à savoir si nous avons des dossiers en cours. Alexandre répond que ce n'est pas arrivé depuis deux ans, soit depuis le recours d'un étudiant contre l'AED concernant le piquetage lors du printemps érable.

François Boillat-Madfouny demande quel est le détail des subventions accordées aux divers comités de l'AED. Alexandre explique que tous les



étudiants peuvent toujours venir voir Ozzy à la salle de l'AED pour des questions précises, car il y a trop de comités pour tous les passer en Assemblée générale. Isabelle Nazon souligne que tous les postes budgétaires devraient être détaillés à l'instant, car cela est le but de l'Assemblée générale.

Julien Nepveu-Villeneuve propose qu'un vote soit tenu à 12h50, peu importe le stade auquel la discussion en sera, afin qu'on puisse sortir de l'Assemblée avec un budget voté.

Proposé par Julien Nepveu-Villeneuve

Appuyé par François-Alexandre Guay

Il n'y a pas de demande de vote à l'égard de la proposition incidente. Elle est donc adoptée à l'unanimité.

Julien Nepveu-Villeneuve a une question qu'il pose au nom de quelqu'un d'autre, à savoir pourquoi la bière est plus dispendieuse cette année. Alexandre y répond en disant que les années passées, il y avait une commandite de plusieurs cabinets qui participaient à la production de « bucks » de bière vendus aux étudiants et qui permettait d'offrir la bière à 2 \$ au lieu de 2,50 \$. Pour que la perte de la commandite des « bucks » ne soit pas préjudiciable aux comités qui sont les principaux bénéficiaires des revenus sur la bière, l'AED a augmenté le prix de 0,50 \$ pour toutes les bières vendues, peu importe qu'il y ait un « buck » ou non, donc les vendant à 2,50 \$.

Ozzy explique ensuite pourquoi certains comités n'ont pas eu de subvention de l'AED.

Il explique que c'est l'effort de commandites ainsi que l'envergure de leurs activités en parallèle avec cet effort qui détermine le montant octroyé. Si un comité n'a pas besoin d'argent, il n'en recevra simplement pas, mais ses dépenses additionnelles seront couvertes advenant qu'il y ait des dépassements budgétaires (si les raisons sont bonnes, bien sûr).

Question de Gabrielle Paris, qui demande si les subventions de l'AED seront accordées avant que les dépenses soient encourues par les comités ou après ?

Alexandre répond que tout se fait sous forme de remboursement et non d'avance.

François Boillat-Madfouny demande quels sont les critères d'attribution de subventions. Alexandre explique qu'il s'agit d'un effort de recherche de commandites



et que certaines dépenses ne sont jamais couvertes (cadeaux, impressions, etc.), et on se base sur les besoins des comités par rapport à leurs évènements.

Diana Pop de SimONU mentionne qu'il est possible que leur comité ait 1 000 \$ de déficit à leur budget et qu'il serait possible qu'il ait besoin d'une contribution additionnelle de l'AED en janvier s'ils ne réussissent pas à amasser le montant autrement.

Ozzy détaille le party de Noël. Ce sera, après sondage, un cocktail dînatoire. Nous avons budgété, selon des estimations conservatrices, de bons revenus en tirage, commandites et autres. L'AED, toujours en vertu des résultats du sondage, va commanditer le party de Noël pour un montant de 6 000 \$. La formule exacte de la soirée sera divulguée dans les prochaines semaines, mais le coût du billet avoisinera les 40 \$ par étudiant.

7.1 Adoption du budget 2013-2014

Proposée par Guillaume Charlebois

Appuyée par Vanessa Lapointe

Il y a une demande de vote de la part de Diana Pop.

Le budget est adopté à majorité manifeste.

Julien Nepveu-Villeneuve propose la levée de l'Assemblée.

Dominique Noël demande s'il s'agit bien d'une levée ou d'un ajournement.

Julien confirme qu'il demande une levée.

Proposée par Julien Nepveu-Villeneuve

Appuyée par François-Alexandre Guay

La levée de l'Assemblée est effective à 12h49.

Les points 8 et 9 ne seront pas traités.

8. Charte des valeurs du Québec

9. Questions des membres

10. Fermeture

Levée de l'Assemblée à 12h49.